

Gouvernement instituera un comité spécial chargé d'étudier et de recommander une ligne de conduite générale pour la correction et la réhabilitation des prisonniers.

Mon Gouvernement instituera une Commission royale qui sera chargée d'étudier le statut, la forme et les méthodes des organismes qui jouissent de pouvoirs de jugement et de réglementation, et d'examiner l'opportunité de doter le Canada d'un commissaire parlementaire ou *ombudsman*.

Mon Gouvernement a l'intention de soumettre des propositions relatives à la restriction et au paiement des dépenses électorales, quand il aura reçu et étudié le rapport du comité d'enquête.

Vous serez invités à étudier des révisions à la loi sur les banques, à la loi sur les banques d'épargne de Québec et à la loi sur la Banque du Canada; un projet de loi vous sera soumis visant à créer une Société de développement du Canada, afin d'aider au financement de nouvelles entreprises industrielles de grande envergure et à l'accroissement de la part de propriété des Canadiens dans les sociétés commerciales.

Mon Gouvernement proposera une révision de la loi sur l'assurance-chômage, un projet de loi visant à assurer la sécurité dans les emplois qui relèvent du gouvernement fédéral, une modification à la loi sur les justes salaires et les heures de travail, pour la rendre conforme au code des normes de travail, un texte législatif visant à rendre accessibles à la fonction publique les négociations collectives et l'arbitrage, et un projet de loi revisant les régimes fédéraux de retraite et de pension, afin de les intégrer au régime de pensions du Canada.

Vous serez priés d'étudier un projet de loi d'ensemble visant à apporter des réformes à la réglementation publique des chemins de fer et à faciliter l'adaptation du réseau ferroviaire aux besoins actuels et à venir, un texte législatif intéressant la recapitalisation des chemins de fer nationaux du Canada, ainsi que des modifications à la loi sur l'aéronautique.

Les autres projets de loi que vous serez priés d'examiner comprendront: des modifications à la loi sur l'administration financière, afin de placer le Conseil du Trésor sous la présidence d'un ministre qui sera appelé le président du Conseil du Trésor; un texte législatif concernant la clause 29 de l'Union avec Terre-Neuve; une mesure relative à la conservation du gaz et du pétrole relevant de la juridiction fédérale, des modifications à la loi sur les postes, à la loi nationale sur l'habitation, à la loi sur l'Office d'expansion économique de la région atlantique, à la loi

sur les territoires du Nord-Ouest, à la loi sur la faillite et d'autres mesures législatives.

Membres de la Chambre des communes,

Vous serez priés de voter les fonds requis pour les services et paiements autorisés par le Parlement.

Honorables membres du Sénat,

Membres de la Chambre des communes,

Puisse la Divine Providence vous éclairer dans vos délibérations.

La Chambre des communes se retire.

Il plaît à Son Excellence le Gouverneur général de se retirer.

Le Sénat reprend sa séance.

BILL CONCERNANT LES CHEMINS DE FER

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Vaillancourt présente le Bill S-1 concernant les chemins de fer.

(Le bill est lu pour la 1^e fois.)

DISCOURS DU TRÔNE

ÉTUDE À LA PROCHAINE SÉANCE

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, j'ai l'honneur de vous faire savoir que Son Excellence a bien voulu me faire remettre le texte du discours du trône qu'il a prononcé aujourd'hui devant les deux Chambres du Parlement.

Le voici:

L'honorable M. Vaillancourt: Suffit!

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand l'étudierons-nous?

(Texte)

L'honorable M. Vaillancourt propose, appuyé par l'honorable M. Lambert:

Que l'étude du discours de Son Excellence le Gouverneur général soit remise à mardi, le 6 avril 1965.

(La motion est adoptée.)

COMITÉ DU RÈGLEMENT ET DES US ET COUTUMES

INSTITUTION

L'honorable M. Vaillancourt propose, appuyé par l'honorable M. Lambert:

Que tous les sénateurs présents durant cette session forment un comité pour étudier les us et coutumes du Sénat et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis audit comité de se réunir dans la Chambre du Sénat, selon qu'il le jugera nécessaire.

(La motion est adoptée.)